

Collectif Nantais Romeurope

Le collectif nantais Romeurope adhère à l'objectif premier du Collectif National des Droits de l'Homme Romeurope « **d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux des Roms migrants sur le territoire français et de lutter contre les discriminations et violations des droits de l'homme dont ils sont victimes sur le territoire français** ».

Le Collectif nantais Romeurope regroupe des associations ou des individus, qui partagent cet objectif, participent aux activités et acceptent les principes de solidarité et d'échange. Chaque structure composante du Collectif, désigne un ou plusieurs représentants qui s'engagent à participer régulièrement aux travaux et réunions. Les décisions sont prises par consensus. Il n'existe pas de procédure de veto. Si une structure décide de ne pas participer à une action, le fait sera clairement mentionné. Le partage de l'information étant une base essentielle de fonctionnement du Collectif Romeurope, chaque structure s'engage à diffuser à tous toutes les informations qu'elle possède qui peuvent aider à la réalisation de l'objectif commun.

Toutes les actions sont mises en place, dans la mesure du possible, en association étroite avec les Roms, leurs représentants qui peuvent participer aux réunions du collectif et y adhérer. Les partis politiques ne peuvent être membres du collectif mais peuvent être associés à ses réunions, travaux et actions.

Le collectif se donne comme rôles :

- La coordination des actions et interventions de ses membres en termes d'aide et de soutien aux personnes et familles Roms présents sur l'agglomération nantaise dans tous les domaines : santé, habitat, emploi, éducation, liberté de circulation.
- Le partage des informations, la mutualisation des compétences, notamment en termes de veille ou d'alerte sur les événements tels que évacuation, arrestation, mise en rétention, expulsion mais également sur les conditions de vie des familles, les politiques publiques mises en œuvre...
- La sensibilisation de l'ensemble des citoyens sur la situation des Roms, leurs conditions de vie, leurs droits, les politiques mises en œuvre, par tous moyens tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes...
- L'interpellation des responsables politiques et institutionnels ; la négociation, la recherche de solutions avec l'ensemble des acteurs politiques et associatifs.
- La défense des droits des Roms dans le cadre des procédures judiciaires et leur information sur leurs droits et devoirs.
- Les échanges d'informations avec les autres réseaux agissant auprès des Roms à l'échelle nationale ou européenne.